



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques

Question écrite n° 122190

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur l'interdiction de l'utilisation des armes à sous-munitions. Comme l'a révélé le rapport publié par Handicap international « Fatal Footprint, l'impact humanitaire des bombes à sous-munitions dans le monde », les civils sont, à 98 %, les victimes directes de ces armes, dont le taux de raté, qui peut aller jusqu'à 40 %, les transforment en mines antipersonnel de fait. En conséquence, il la prie de bien vouloir lui indiquer ses intentions quant à la position de la France en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122190

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3654